#HoAnNyTaninJanaka

NOVEMBRE 2021 N°005

Mada Vert

MAGAZINE SEMESTRIEL DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

COP 26 : ACCELERATION DE L'ADAPTATION DE L'AFRIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE P7

PROGRAMME RINDRA :
Appui à la gestion collaborative du Parc National de Marolambo P12

SYMPOSIUM INTERNATIONAL A MAHAJANGA :
La relation entre biodiversité et santé à valoriser P19

www.medd.gov.mg

LA FAPBM SOUTIENT UNE INITIATIVE DU MEDD

Mise en place d'un cadre de sauvegarde environnementale et sociale

Le MEDD initie une réforme du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) des Aires Protégées. Ceci vient à la suite de l'atelier national sur la conciliation de la sauvegarde sociale et réduction de la pauvreté, organisé de pair par le Laboratoire de Recherche Agronomiques (LRA) – ESSA Forêts et l'Université de Bangalore, sous le parrainage du MEDD, en octobre 2020. Interview avec Ranto Randriantsoa, responsable des financements à la FAPBM, interlocuteur du MEDD sur ce sujet.

Pourquoi un cadre de sauvegarde environnementale et sociale ?

Tant de questions restent sans réponses, imposant le flou, quand on parle de sauvegarde sociale dans une aire protégée. Cette initiative du MEDD vise à apporter des éléments de réponses claires afin d'orienter les différentes parties prenantes et d'assurer convenablement la gestion de l'aire protégée. Ce nouveau cadre ambitionne de répondre à quelques défis de l'existant, soulevés par les études présentées et les débats réalisés pendant cet atelier. Il s'agit d'éclaircir le principe de base sur les attributions des gestionnaires d'aires protégées (AP) dans le développement durable et dans la réduction de la pauvreté.

Réduction de la pauvreté et sauvegarde sociale dans la gestion des aires protégées, quels liens ?

Le concept de sauvegarde sociale dans la gestion des AP se fonde sur le principe de gestion des risques des projets classiques. Les activités de la conservation doivent ainsi « ne pas nuire/ne pas appauvrir » davantage les communautés. Le concept de réduction de la pauvreté et du développement durable fait appel à l'intersectorialité avec une responsabilité partagée entre une multitude de secteurs et d'acteurs.

Plusieurs outils sur la thématique ayant déjà été mis en place (ONE, MEDD, etc.), quelle serait la valeur ajoutée de ce nouveau document ?

Ce nouveau cadre mettra à jour les outils opérationnels afin que les acteurs disposent d'outils clairs et cohérents. Plusieurs outils de sauvegarde sociale existent, mais parfois dupliquent les informations et les rendent difficiles à comprendre et à appliquer. Pratiquement, ce nouveau cadre précisera, entre autres, la durée de vie du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale) et son processus de mise à jour (Quand ? comment ? par qui ?). Elle proposera aussi un système d'évaluation du PGES qui permettra de déterminer si le montant des appuis compense réellement les communautés affectées par les activités de l'AP et sur combien de temps ce coût de compensation restera valable ou mérite d'être révisé. Enfin, les mécanismes et procédures de participation à la décision, de contestation, de gestion de conflits et des plaintes et de sanctions y seront clarifiés.

A quelle étape du projet vous trouvez-vous actuellement ?

Plusieurs ateliers consultatifs sont prévus pour analyser puis réviser l'existant, avant de produire des outils-guides. Une première consultation tripartite entre le MEDD – FAPBM – LRA a été effectué. Des séances de travail avec les gestionnaires des AP et leurs partenaires sont en cours de préparation. Une application de ces outils-guides dans une aire protégée sera menée avant de finaliser la réforme du CGES. En parallèle des supports de communication visuelle ont été développés.

La FAPBM travaille depuis 15 ans sur le financement durable des AP. Pourquoi cet intérêt à soutenir ce projet ?

La FAPBM appuie cette initiative du MEDD, aux côtés du LRA – ESSA Forêts. Ce CGES constitue un outil important pour évaluer l'efficacité des financements de la FAPBM sur le volet appui au développement local. Convaincue, que la sauvegarde sociale et environnementale garantit une gestion équitable et durable des aires protégées. Celles-ci pourront ainsi continuer à offrir les services écosystémiques tel l'eau, l'alimentation, l'énergie aux générations futures.

Sommaire

EDITION MADAWORK

Directeur de Publication : MEDD

Rédaction : Andrianisa T. RAMBEL,
Luciano RAZAFIMAHEFA, Velo GHISLAIN

Infographiste : Antonio RAKOTONIRINA

Régie Publicitaire : Rina RAKOTOARIMALALA

Collaborations & Crédits photos :

MEDD- MNP

MADAVERT est une publication de la Société **MADAWORK**. Parution Novembre 2021- Dépôt légal à la parution – ISSN en cours. **MADAVERT** est une marque déposée auprès de l'OMAPI. 3.500 ex. La reproduction des illustrations et/ou articles parus dans ce Magazine MADAVERT est strictement interdite.
Contact : 034 39 111 55 / madawork6@gmail.com

18 MENABE ANTIMENA
Sa conservation relève d'une responsabilité commune dixit le Premier Ministre

21 JUSTICE ENVIRONNEMENTALE
Morondava se dote d'une clinique juridique permanente

25 ASITY
l'importance des oiseaux et de la biodiversité

30 OLEP
Madagascar menacé de marée noire

Une entreprise de production forestière rentable
et durable, modèle réplicable dans tout Madagascar
surtout face au défi national de reboiser annuellement
de nouveaux 40,000Ha de reboisement.

FANALAMANGA S.A
Vers une vision plus verte

- Professionnalisme
- Intégrité
- Relève
- Redevabilité sociale

Siege social Antsirinala - B.P : 66
Moramanga (514)
+(261) 20 56 905 38
siege@fanalamanga.mg
www.fanalamanga.mg

Bureau annexe Nanisana - B.P : 4127
Antananarivo (101)
+(261) 20 22 416 49
annexe@fanalamanga.mg
www.fanalamanga.mg

Madame Baomiavotse Vahinala RAHARINIRINA

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

MOT DU MINISTRE

Chers lectrices et lecteurs,

La question d'un développement en équilibre avec la nature est incontournable à l'heure actuelle. Evoquée dans le Rapport mondial sur le développement humain intitulé « La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène » présenté le 30 juillet 2021, c'est la base même de nos actions présentes et futures. C'est ainsi que le MEDD intervient dans divers domaines à la fois complexes et interdépendants. Ces derniers mois, nos réalisations ont été plus axées sur l'Axe stratégique n°5 à savoir la diplomatie verte, visant principalement à renforcer la position de Madagascar sur l'échiquier mondial en termes d'Environnement et de Développement Durable. En tant que pays disposant des 5% de la Biodiversité mondiale et dont la population est victime d'une injustice climatique sans précédent, Madagascar se doit d'affirmer sa position et de plaider en faveur de sa population. La Grande Île a donc participé au Congrès de l'IUCN à Marseille en Septembre, à la COP26 de Glasgow en Octobre sous la direction de SE Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, en personne, et enfin, nous avons accueilli le Symposium International sur la Biodiversité et la Santé en novembre. Ces actions de plaidoyer à l'échelle internationale s'accompagnent d'actions concrètes au niveau national et local. Nous faisons de la promotion des énergies alternatives au bois-énergie ainsi que de l'énergie verte. L'équipe du MEDD s'est mobilisée pour que les promoteurs d'énergies alternatives aient l'occasion de promouvoir leurs initiatives et leurs projets en vue de financement et de partenariat durant la FIM 2021. En collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Comité Malgache du Butane, nous avons pu commencer la distribution de kits complets de première utilisation du gaz butane après l'application de la baisse de TVA. Cette initiative vise à promouvoir l'énergie verte afin de réduire sur le long terme l'exploitation forestière et donc la déforestation. En parallèle, la promotion de la filière Bambou est un chantier auquel nous nous attelons fortement, toujours dans l'objectif de réduire la déforestation. Ce sont quelques échantillons de nos actions de ces derniers mois. Nous ne manquons pas de remercier nos partenaires qui sont toujours à nos côtés dans notre combat au quotidien pour préserver la Biodiversité de Madagascar et faire en sorte que sa population et les générations à venir puissent en bénéficier.

NITONDRA NY FEON'NY VAHOAKA MALAGASY NY FILOHAM-PIRENENA

« *Izao isika no mila mihetsika, tsy rahampitso na hiandry 2030 !*» hoy ny Filoham-pirenena Andry RAJOELINA nandritra ny fandraisam-pitenenany tamin'ny COP 26 manoloana ireo mpitondra fanjakana maneran-tany androany 2 novambra tany Glasgow.

Nandritra izany no nitondrany avo ny feon'ireo vahoaka Malagasy miisa 1.300.000 izay latsaka anaty tsy fanjarian-tsakafo lalina noho ny vokadratsin'ny fiovaovan'ny toetrandro izay nitarika ny tsy fisian'ny rotsak'orana sy ny haintany any Atsimon'ny Nosy. Nanao antso avo ireo mpitondra fanjakana rehetra ny Filoha hanetsika ilay famatsiam-bola mitentina 100 miliara dolara izay nifanarahana tamin'ny "*Accord de Paris*" mba hahafahan'i Afrika mametraka ny politika hirosoana amin'ny fampiasana angovo madio. Anisan'izany ny fampiasana ny bioéthanol na biogaz ho solon'ny arina fandrehitra, ny fametrahana ireo ivon-toerana mamokatra angovo azo avy amin'ny herin'ny masoandro, sns. Hentitra ihany koa ny tenany amin'ny fampitsaharana ny fandripahana ny ala aty Afrika noho ny famadihana ireo hazo ho arina fandrehitra.

Ho an'i Madagasikara manokana, ny Fitondram-panjakana dia efa manao fanentanana hatrany ny vahoaka hampiasa bioethanol na biogaz ao antokantrano. Eo ihany koa ny fanamby napetraka mba hanamaintso indray ny Nosy amin'ny fampitomboana ireo faritr'ala voaaro ary indrindra ny fanentanana amin'ny fambolen-kazo izay hanentanana ny vahoaka Malagasy tsy ankanavaka.

LA COP 26 A GLASGOW A DEBUTE LE 31 OCTOBRE 2021

Madagascar a participé à la 26ème Conférence des Parties à Glasgow qui a débuté le 31 octobre 2021. La délégation malagasy a été dirigée par SEM le Président de la République, Andry RAJOELINA. De lourdes responsabilités sont attribuées à cette délégation entre autres présenter et défendre les intérêts de Madagascar à travers la participation aux différentes réunions de préparation et de coordination au niveau des groupes d'appartenance et coalitions ; suivre l'évolution des négociations sur le climat et recueillir les informations pertinentes pour Madagascar à travers les réunions des organes subsidiaires ; présenter les différentes initiatives effectuées par le Gouvernement de Madagascar dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique à travers la présentation dans les « *side events* »; renforcer la visibilité de Madagascar dans les side events. Différentes thématiques ont été mises sur la table de négociations durant cette COP 26 dont l'adaptation au changement climatique, la transparence, la Finance Climat, le renforcement de capacité.

ACCELERATION DE L'ADAPTATION DE L'AFRIQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Madagascar était au coeur du Sommet sur l'accélération de l'adaptation de l'Afrique au changement climatique. Un Sommet qui a également vu la participation de John KERRY, Envoyé spécial du Président Joe BIDEN pour le climat, d'Akinwumi ADESINA, Président du Groupe de la Banque Africaine du Développement, de Kristalina GEORGIEVA, la Directrice Générale du Fonds Monetaire International. Le Président Andry RAJOELINA était également aux côtés de ses pairs, Félix TSHISEKEDI, à la fois Président de l'Union Africaine et de la République démocratique de Congo et de Azali ASSOUMANI, Président de l'Union des Comores.
La Grande Île, par l'intermédiaire du Chef de l'État, s'est positionnée en porte-voix de l'Afrique en mettant en avant l'importance de la lutte contre la déforestation sur le Continent africain. Il a réitéré son appel pour le financement de la politique de transition énergétique en Afrique et à accélérer la mobilisation des 100 milliards de dollars annoncés lors de l'Accord de Paris.
"L'échec n'est pas une option, nous devons réussir, pour nous, pour notre Nation, pour notre monde. La Terre qui nous a tout donné nous demande aujourd'hui de la sauver : sauvons notre planète"

DEVELOPPEMENT HUMAIN :
QUELS DEFIS POUR LE MONDE ET POUR MADAGASCAR EN PARTICULIER ?

Ce rapport indique que les actions conjuguées de l'homme sur la biodiversité et les ressources naturelles seraient sans conteste, à l'origine du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'acidification des océans, de la pollution de l'air et de l'eau, et de la dégradation des terres qui conduiraient l'humanité vers sa propre perte.

Pour pouvoir redresser la situation, trois pistes actionnables pour créer un changement réel et durable sont proposées par le RDH 2020 élaboré par le PNUD : développer des solutions fondées sur la nature ; mettre en route des mesures d'incitation qui préviennent les dommages causés sur la nature; et aller vers les normes sociales favorables à la protection de l'environnement.

Suivant le RDH 2020 Madagascar se positionne en 2020 à la 164ème place sur 189 pays classés dans le rapport 2020 sur le développement humain. Le pays a reculé de 4 places entre 2015 et 2019, reflétant des contres performances relatives de développement humain durant la période par rapport à ses pairs.

PROMOTION DU BAMBOU
UN PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE DES CELLULES TECHNIQUES RÉGIONALES

La promotion du Bambou fait partie des priorités du MEDD. Le Bambou dispose de potentialité en termes de restauration du sol mais permet également de répondre aux besoins énergétiques de la population. Les chantiers attribués à cette nouvelle cellule technique régionale dans le Boeny sont nombreux. Ainsi, un atelier a été organisé par le MEDD avec Inbar et PROSPERER pour continuer les actions déjà entamées et pour renforcer la responsabilisation des acteurs locaux dans la promotion du Bambou. Les outils de communication divers seront utilisés à cette fin. Les associations ayant bénéficié de formation, les paysans ainsi que les personnes formées en culture de Bambou et en exploitation des dérivés du Bambou seront également mobilisés. L'équipe du MEDD central s'est rendue dans le Boeny pour la mise en place du plan d'action de la cellule technique régionale. Un partage des bonnes pratiques concernant le procédé de production de charbon écologique dans le cadre du développement de l'économie verte à Belobaka et Antanimalandy a été effectuée. Les participants à l'atelier ont également visité les outils de protection comme le biodigesteur et le dôme. Une des priorités actuelles consiste à mettre en place la pépinière de Bambou pour le développer en tant que chaîne de valeur.

VAKINANKARATRA
LE VOI TAMIA A CONSTRUIT DIVERSES INFRASTRUCTURES GRACE AU PRIX EQUATEUR 2020

Pour rappel, le VOI TAMIA a gagné le Prix Equateur 2020 d'une valeur de 10 000 USD. Une partie de cette somme a été allouée à la construction d'un bâtiment scolaire que le VOI TAMIA a transféré officiellement à l'EPP Ambohitsokina le 1er septembre. Le bureau de VOI TAMIA, construit également à l'aide de ce prix, a été inauguré durant cet événement qui a été assisté par le Directeur de Cabinet de la Région Vakinankaratra, le représentant du PNUD, la DREN Vakinankaratra, la DREDD Vakinankaratra ainsi que diverses personnalités. L'éducation environnementale se trouvera donc renforcée car la relation entre environnement et éducation est actuellement palpable.

CONGRES DE L'UICN A MARSEILLE :
MADAGASCAR N'A PAS D'AUTRES CHOIX QUE DE PRESERVER SA BIODIVERSITE

Madagascar fait face à de nombreux défis tels que la pauvreté, la vulnérabilité au changement climatique qui constituent des menaces pour la biodiversité.

La Grande Île a toujours manifesté son engagement dans la solidarité mondiale climatique et dans la solidarité pour la préservation de la biodiversité. Pendant que le monde se questionne sur les choses à faire face à ces enjeux mondiaux, Madagascar y travaille avec les moyens qu'elle a à son bord. La stratégie d'antan qui met la conservation sur un piédestal sans considérer les communautés à proximité des aires protégées n'a pas fonctionné. Ainsi, notre stratégie consiste depuis quelques années à concilier la conservation et le développement durable tenant compte des dimensions économique, social et écologique et incluant la justice sociale et la justice environnementale. Les gestionnaires des aires protégées doivent disposer de cahier des charges et de business plan afin de valoriser les aires protégées au profit des communautés et du pays. Une approche intersectorielle est également adoptée pour aborder les problèmes environnementaux et mieux coordonner les projets gouvernementaux pour éviter que cela porte préjudice à l'environnement. Durant ce septième congrès de la Nature, Madame le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a plaidé pour que le monde soutienne les efforts de Madagascar dans la conservation de sa biodiversité. Elle a aussi insisté sur le financement pour la compensation qui est aussi capital pour Madagascar aux vues de la prolifération des projets d'exploitation tels que l'exploitation minière, des terres rares ou de bois. Le Congrès de l'UICN s'est terminé aujourd'hui.

SYMPOSIUM DES ENERGIES ALTERNATIVES AUX BOIS ENERGIES : 60 PROMOTEURS SERONT A L'HONNEUR DURANT LA FIM 2021

La promotion des énergies alternatives aux bois-énergies concerne trois (3) axes stratégiques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
(1) Reverdissement de Madagascar et lutte contre les feux,
(2) Economie verte et RSE,
(3) Changement climatique et transition énergétique.
Cette promotion figure parmi les priorités du MEDD et contribue à l'atteinte de l'ODD 7 qui mise sur l'accès de tous aux services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
Un premier pas a été effectué pour capitaliser les initiatives nationales et mobiliser les promoteurs d'énergies alternatives à se manifester. Une réunion a ensuite été organisée pour leur permettre de présenter leurs produits et favoriser le développement de partenariats technique et financier ainsi que le partage de bonnes ou de mauvaises pratiques. Afin de promouvoir ces initiatives et les faire connaître à un public plus large, un Symposium des énergies alternatives a eu lieu durant la Foire Internationale de Madagascar du 16 au 19 septembre 2021 à la Zone d'Exposition Forello Tanjombato. 60 promoteurs d'énergies alternatives avaient participé aux stands d'exposition et aux ateliers thématiques durant cet événement. C'était l'occasion de commercialiser les produits et de trouver un mécanisme de financement pour appuyer le développement et la pérennisation des activités des promoteurs. Parmi les produits présentés les charbons et briquettes écologiques, le biogaz, l'éthanol…

GAZ BUTANE : DEBUT DE LA DISTRIBUTION DES KITS COMPLETS DE PREMIERE UTILISATION

Dans le cadre de la convention établie entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Comité Malgache Du Butane le 02 juillet 2021, une distribution de 15 000 kits complets de première utilisation de bouteille à gaz est prévue au niveau national. Le kit objet de la dotation gratuite est constitué de la consignation, du brûleur et du fatapera, disponible sous le format de 4kg (6.000 kits) et de 9kg (9.000 kits). La distribution va se poursuive dans toutes les Régions de Madagascar. D'ailleurs, un comité a été mis en place pour assurer le suivi de la distribution et de la recharge des bouteilles. Pour les années suivantes, le nombre de kits gratuits à doter et ceux en promotion sera déterminé chaque année en fonction de l'évolution de la consommation des ménages. Une baisse conséquente de la déforestation par la réduction de la consommation du charbon et par la hausse de la consommation de gaz est attendue ainsi que la réduction de la pression sur les ressources naturelles par la promotion des énergies alternatives pour une consommation plus responsable.

Ministère de l'Economie et des Finances

PROGRAMMES / PROJETS UE DANS LES SECTEURS DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT À MADAGASCAR

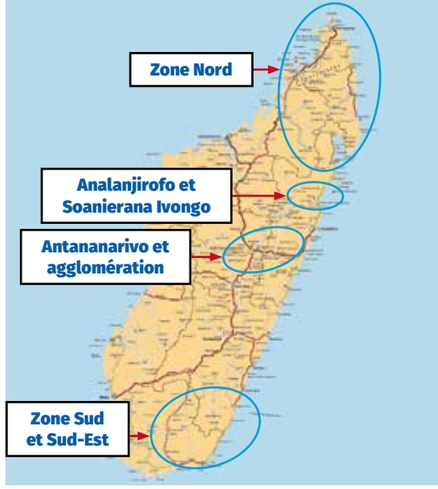

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES : AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL À MADAGASCAR

Le secteur du développement rural à Madagascar bénéficie de plusieurs appuis des grands Programmes financés par l'Union européenne. Dans les régions du centre, du nord, du nord-est, du sud et du sud-est de Madagascar, chacun de ces Programmes intègre dans leur approche la dimension liée à la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

La valorisation des activités agricoles et d'élevage par le développement équitable et durable du secteur constitue un enjeu majeur de la réduction de la pauvreté dans les différentes zones d'intervention de l'Union européenne à Madagascar.
Le respect de l'environnement et de la biodiversité fait partie intégrante de ces actions. Il permet de soutenir la croissance économique grâce à la production des principaux éléments des écosystèmes tels que le capital naturel, les sols fertiles, la régulation du climat, la pureté de l'air et de l'eau et les énergies renouvelables. La bonne gestion des écosystèmes et des ressources naturelles qui y sont présentes contribue en effet à la productivité agricole et non agricole.

Les populations défavorisées, en particulier les agriculteurs et les habitants des zones rurales, sont davantage exposées et touchées par la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité. Leur cadre de vie et de développement socio-économique sont directement liés à la qualité des ressources naturelles pour garantir leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance.

Pour faire face à cette situation, chaque Programme de Développement Rural réalise des activités dans ce sens.

Dans le cadre du Pogramme RINDRA, l'« *APPUI A LA GESTION COLLABORATIVE DU PARC NATIONAL DE MAROLAMBO* », est financé par l'Union Européenne. Le programme vise à appuyer Madagascar National Parks (MNP) dans ses capacités de gestion collaborative, avec les communautés locales du Parc, afin d'assurer la durabilité des fonctions écologiques et la conservation du capital biodiversité (axe conservation), l'utilisation durable des produits naturels et la contribution aux incitations économiques nécessaires au bien-être des communautés riveraines (axe cogestion) et d'attirer l'investissement pour la pérennité de fonctionnement de l'Aire Protégée (axe marchés prioritaires).

Le Programme AFAFI Sud promeut la sensibilisation et la vulgarisation des *" foyers améliorés "* en dispensant des formations pour limiter la consommation de bois de chauffe. L'utilisation de ces foyers améliorés favorise la réduction du temps de cuisson et par conséquent celle de la consommation de combustible.

De son côté, le Programme AFAFI Centre, à travers le projet DIABE, vise à *" intensifier et diversifier la production de la filière bois-énergie de manière durable et inclusive tout en préservant les forêts naturelles "*. Les responsables du projet ont alors réalisé une vidéo de sensibilisation en faveur des reboiseurs et des autorités locales dans ce sens.

Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF)
www.bace.mg / info@bace.mg,
tel : 02022 244 42 – 02022 274 52

PROGRAMME
DE RENFORCEMENT
INSTITUTIONNEL VERS LE
DÉVELOPPEMENT DE LA
RÉSILIENCE AGRICOLE

APPUI A LA GESTION COLLABORATIVE DU PARC NATIONAL DE MAROLAMBO

Pays réputé pour sa richesse en biodiversité, Madagascar se doit de protéger ses ressources endémiques contre les pressions d'origine anthropiques. Madagascar National Parks (MNP) dans sa mission d'établir, de conserver et de gérer de manière durable un réseau national de Parcs et Réserves représentatifs de la diversité biologique et du patrimoine naturel propres à Madagascar, adhère à ce concept.

Le Parc National de Marolambo est créé en 2015 était connu sous le nom COFAM (Corridor Fandriana-Marolambo). Ce corridor forestier sous protection temporaire en 2008 et suivant le processus initié en 2009, sous l'appui financier de l'Union Européenne, a abouti à la sortie, le 21 Avril 2015, du Décret 2015-716 portant la création du Parc.

Le Parc, étendu sur une superficie de 95 063 Ha et à cheval sur 4 Régions de Madagascar est rattaché aux 21 Communes Rurales réparties dans 6 Districts, à savoir : Marolambo, Fandriana, Ambositra, Antanifotsy, Ifanadiana et Nosy-Varika. Du fait de sa diversité, son unicité et sa vulnérabilité ainsi que son rôle de « *Château d'eau*» en alimentant des rivières des régions : Mania, Fisakana, Tsiribihina, Sandranamba, Nosivolo, Mananjary, Sakaleona, Sahakevo, Ifanampianana, le corridor Fandriana-Marolambo est à vocation de conservation.

En 2018, l'« *APPUI A LA GESTION COLLABORATIVE DU PARC NATIONAL DE MAROLAMBO* », financé par l'Union Européenne dans le cadre du projet RINDRA, a été mis en place pour une durée de 66 mois. Le programme vise à appuyer MNP dans ses capacités de gestion collaborative, avec les communautés locales du Parc, afin d'assurer la durabilité des fonctions écologiques et la conservation du capital biodiversité (axe conservation), l'utilisation durable des produits naturels et la contribution aux incitations économiques nécessaires au bien-être des communautés riveraines (axe cogestion) et d'attirer l'investissement pour la pérennité de fonctionnement de l'Aire Protégée (axe marchés prioritaires).

Pour une conservation durable des ressources naturelles

Le Parc est spécifique par sa gestion collaborative : la surveillance et le suivi-écologique dans le Parc sont assurés par les Comités Locaux du Parc (CLP). L'impact de ces activités sur la gestion du Parc est significatif car une diminution de pressions a été observée pendant la première semestre 2021 même si on est en période de crise due à la pandémie COVID-19.

Intégration des communautés à la sensibilisation

81 sensibilisations dans les villages des zones périphériques du parc ont été effectuées sur la protection du Parc. Ces activités sont organisées conjointement par l'équipe de MNP, CLP, COSAP (Comité de soutien aux aires protégées) et les autorités locales ou traditionnelles. Des kits de communications ont été distribués et des films relatifs à la protection de l'environnement et écotourisme sont projetés lors de ces sensibilisations ou lors des manifestations organisées pour une large diffusion du message.

Appui au développement de la résilience agricole

La mise en place du Parc en 2008 a entraîné une interdiction de toute activité humaine. Cette restriction avait des impacts sur le plan économique pour la population vivant dans et autour du l'aire protégée. La mise en œuvre du plan de sauvegarde sociale et environnementale (PSSE), résultant d'une étude identifiant les populations affectées par le projet (PAPs), a été démarrée depuis le début du Projet Rindra pour la compensation de cette population locale qui vivait en dépendance des ressources naturelles. Depuis 2018, 4205 petits exploitants ont bénéficié d'interventions soutenues par l'UE dont l'objectif à la fin du projet est de 7982 et 5 communes sont appuyées pour la construction des infrastructures à intérêts publics. Parmi ces bénéficiaires, 706 sont des femmes et 162 PAPs. Les appuis concernent les filières agricoles : distribution de semences ou plantules et élevages, accompagnés de formation en technique de base.

Contacts :
- Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg, ***Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52***
- Unité de Gestion du Programme RINDRA : ugprindra@gmail.com
- Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural : ***DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu***

MNP Site web : www.parcs.madagascar.com
MNP mail : sylvie_dpMRL@mnparks.mg

UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar

Ministère de l'Economie et des Finances

PROGRAMME
D'APPUIS AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES DANS LE SUD ET LE SUD-EST DE MADAGASCAR

FOYER AMELIORE : 238 RÉCHAUDS FABRIQUÉS EN DEUX SEMAINES

Pour réduire la consommation en bois de chauffe, le programme AFAFI-Sud promeut la sensibilisation et la vulgarisation des « *foyers améliorés* ». Mr RANDRIAMIADANARIVO, technicien en Gestion des Ressources Naturelles au sein du consortium WHH/ACF/Fiantso/AIM pour la mise en œuvre du contrat de subvention « *Lot 4 : District de Taolagnaro* » financé sur le programme AFAFI-Sud a partagé son expertise sur la confection de foyer amélioré de type KAMADO. Pour les Districts de Bekily et Betroka, une série de formation de deux jours a été organisée par les techniciens du consortium dans trois villages pilotes : Village d'Analasoa (CR Beraketa), Voronkafotse (CR Ianabinda) et Sakoampolo (CR Ambahita) durant le mois d'août 2021. 71 personnes ont suivi directement cette formation pratique. Durant la formation, les apprenants ont pu confectionner 19 réchauds. Avec l'appui des techniciens animateurs, ces bonnes pratiques se sont répandues et 238 réchauds prêts à utiliser ont pu être enregistrés une semaine après la formation pratique. « *Avec la pratique habituelle, le riz se cuit en 45 minutes alors qu'avec le réchaud KAMADO, 20 à 30 minutes suffisent* » : témoigne une mère de famille. SI LE TEMPS DE CUISSON DIMINUE, LA CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE DIMINUE

ACCORD DE PARTENARIAT AVEC ASITY MADAGASCAR

L'accord de partenariat entre ASITY MADAGASCAR et le Programme AFAFI-SUD, financé par l'Union Européenne et mise en œuvre par l'Etat Malagasy dans le cadre du 11ème FONDS EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT consiste à contribuer à la restauration des forêts naturelles de l'aire protégée de Tsitongambarika à Manantantely et le corridor reliant Anka Maromagniry et Anka Marohara tout en réduisant la pauvreté des populations des communautés riveraines.

Les sites concernés par cet accord se situent à Ankililagna, Andakatorano et Anka. Ils s'étendent sur une superficie de 150Ha (63Ha à Ankililagna, 58Ha à Andakatorano et 32ha à Anka), localisés dans l'aire protégée de Tsitongambarika, District de Taolagnaro, Région Anosy.

Ce sont des bassins versants constitués de montagnes, de zones d'intérêts biologiques, zones de production d'eau caractérisée par une hydrologie de surface active, et de terrains dénudés, toutefois ciblés par des pressions anthropiques des communautés riveraines.

Objectifs

Principalement, le projet vise à :

- Rétablir l'écosystème dans les zones dégradées de Manantantely ;
- Contribuer à la création du pont biologique entre les blocs forestiers d'Anka Maromagniry et d'Anka Marohara ; et enfin
- Améliorer les conditions d'existences des communautés riveraines.

Résultats attendus

- 150 Ha de la zone tampon de l'aire protégée de Tsitongambarika sont restaurées ;
- Des réserves de semences forestières pour 30 espèces sont disponibles pour la continuité des actions de restauration de l'aire protégée ;
- Le concept genre est respecté tout au long de la réalisation de ce projet.

Contacts :

- Unité de Coordination et de Suivi du Programme AFAFI Sud – Coordinateur : ***miandra@afafi-sud.bace.mg***
- Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg

Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

- Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural : ***DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu***

UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar

Ministère de l'Economie et des Finances

PROGRAMME
D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES AUTOUR D'ANTANANARIVO MADAGASCAR

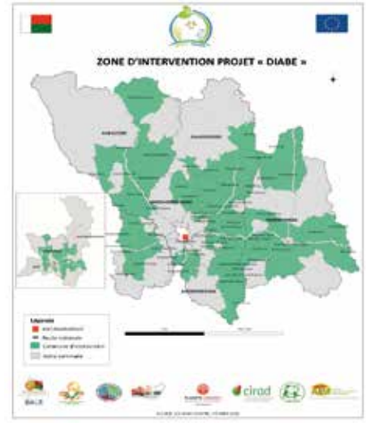

TEMOIGNAGES DE REBOISEURS SUR LES BONNES PRATIQUES PROMUES PAR LE PROJET DIABE

Le projet DIABE est mené par le consortium AIM-CIRAD-PARTAGE-PU, dans le cadre du Programme AFAFI-Centre financé par l'Union Européenne à travers le 11ème FED, a démarré en novembre 2020 pour une durée de 4 ans. Le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers le Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure, gère le projet et la maîtrise d'œuvre est assurée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Le projet DIABE vise à « *intensifier et diversifier de façon durable et inclusive la production de la filière bois-énergie tout en préservant les forêts naturelles* ». Il prévoit notamment le reboisement de 4500 ha dans les régions Analamanga et Itasy. Durant la première campagne de reboisement (2020-2021), 553 ha ont été plantés par 1 242 reboiseurs, dont 170 femmes, avec essentiellement de l'Eucalyptus robusta et du Corymbia maculata.

Afin d'assurer la qualité du reboisement et atteindre ses objectifs dans le cadre de la campagne de reboisement 2021 – 2022 : 1 830 ha dont 400 ha pour la région Itasy (District d'Arivonimamo) et le reste pour la région Analamanga (Districts d'Ankazobe et d'Anjozorobe), le projet a conçu une vidéo de sensibilisation à destination des reboiseurs et des autorités locales.

La vidéo d'environ 1 heure en version malagasy, ainsi qu'une version plus courte sous-titrée en français met l'accent sur l'importance de respecter l'itinéraire technique préconisé par le projet depuis la préparation des parcelles jusqu'aux entretiens après mise en terre. Des reboiseurs issus des Districts d'Arivonimamo, d'Ambohidratrimo, d'Ankazobe et d'Anjozorobe y témoignent des résultats qu'ils ont obtenu suivant l'itinéraire technique adopté. Les messages clés sont :

- Labourer suivant les courbes de niveau sur des pentes inférieures à 15 %, suivi d'un émottage afin de limiter l'érosion
- Mélanger les espèces pour réduire la pression des insectes et maladies notamment le Leptocybe invasa
- Mettre en terre des jeunes plants de 15 à 20 cm dans un trou de 40*40*40 cm avec de la fertilisation dans la mesure du possible en adoptant un écartement de 3 m soit une densité de plantation de 1 110 plants par hectare afin de favoriser le développement optimal des plants
- Sarcler 1 mètre autour des jeunes plants durant les 3 premières années pour réduire la concurrence avec les mauvaises herbes urtout pendant les premières années de développement des jeunes plants
- Mettre en place un pare-feu de 2 à 6 mètres de large autour de la parcelle ; idéalement mettre des cultures à l'intérieur de ces pare-feu comme le manioc, le pois de terre, l'ananas ou le haricot afin d'augmenter le disponible vivrier au niveau des ménages notamment en négociant avec les propriétaires pour que des ménages démunis puissent le faire
- Il est également possible d'associer la plantation d'arbres avec ces mêmes cultures pour limiter le développement des mauvaises herbes et rentabiliser la parcelle avant l'exploitation des arbres

La vidéo sera diffusée dans les zones d'intervention du projet dans les salles de vidéo et durant les réunions de sensibilisation.

UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne à Madagascar

Ministère de l'Economie et des Finances

Contacts :

- Unité de Coordination et de Suivi du Programme AFAFI-Centre
Chargé de Programmes : herilalaina.mfb@gmail.com
- Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg

Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

- Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural : ***DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu***

PRISE DE CONSCIENCE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET « PAYSAGES DURABLES DANS L'EST DE MADAGASCAR

© Conservation International/ par Hajasoa Raoeliarivelo

D'année en année, le changement climatique s'accentue. A Madagascar, la pluviométrie diminue. La saison sèche s'allonge. Les paysans en souffrent le plus.
Le projet "Paysages durables à l'Est de Madagascar ", financé par Green Climate Fund, a pour but d'atténuer ce changement climatique et d'aider les paysans riverains des Corridors d'Ankeniheny- Zahamena (CAZ) et Ambositra-Vondrozo (COFAV) à s'y adapter.
Il est mis en œuvre par Conservation International Madagascar en collaboration avec le Bureau National pour la lutte contre le Changement Climatique et la Réduction des Emissions de carbone due à la Déforestation et la Dégradation des forêts (BNCCREDD+).

Soucieux de leurs récoltes et de l'avenir de leurs progénitures, les paysans s'engagent de plus en plus dans la lutte contre le changement climatique. Ils font front dans deux domaines interdépendants : la mitigation et l'adaptation

MITIGATION

Expérience en matière de reforestation et d'agroforesterie : les paysans montrent leurs engagements

On compte 173 pépiniéristes dans 106 villages de 38 communes. Ils sont formés par le Projet qui entretiennent des pépinières de proximité dont les plants sont destinés à la restauration des forêts dégradées notamment par le teviala. Ils testent les méthodes les plus appropriées aux paysans et au contexte sur terrain.

Village d'Anosivelo, commune d'Ivongo (COFAV) :

Mara, pépiniériste et membre du VOI MAHAVELONA expérimente des techniques agricoles résilientes au changement climatique sur des spéculations qui n'existaient pas dans son village. Parmi les nouvelles plantes : le papayer dont les fruits inondent actuellement le marché hebdomadaire d'Ivongo, les baies roses, les orangers, les caféiers, les moringa. 37 000 jeunes plants autochtones et arbres fruitiers sont dans sa pépinière.

© Conservation International/ Germond Fanalolahy (Mara)

A Ambodiankondro, dans la commune de Didy (CAZ) :

Plus de 20000 jeunes plants d'espèces autochtones sont entretenus par Rakotoroalahy, du VOI Tsarahonenana dans sa pépinière située à Ambodiakondro. Il partage volontiers son expérience pour le développement du Projet.

Les espèces autochtones et fruitières (cerisiers, macoba, ramboutan) poussent ensemble dans le site de restauration du VOI Hazovola.

Des sites de restauration sont en train de devenir des sites exemplaires. Les plantations par bouture, la nucléation, le semi-direct sont en essai.

Dans le Fokontany d'Andranovaky, commune Andranobolaha (CAZ) :

L'expérimentation du semis direct de graines de «*mandrorofo*» est encourageante et prometteuse. Dix kilos de graines de cette espèce ont été mis en terre dans le site de restauration du VOI Hazovola et du VOI Lovasoa. Le taux de germination est de l'ordre de 75%. 1700 jeunes plants autres que les « mandrorofo » y sont mises en terre.

Les patrouilles pour mieux préserver les Paysages

Des patrouilleurs issus des VOI ont été formés et suivent l'état de santé des Paysages. Ces patrouilleurs sont dotés de matériel et équipement : habillements, GPS, fournitures bureautiques, ...

Dans les communes d'Andranobolaha, Anjahamana et Ambalarondra (CAZ) :

Sabotsy Marc est le Chef patrouilleur de la Fédération Taratra. Il a suivi de nombreuses formations (gestion forestière, utilisation du GPS, techniques de surveillance forestière) et a beaucoup d'expériences derrière lui.

Dans la commune d'Ampangabe, district de Lalangiana, COFAV :

Fabien Michel est un patrouilleur du VOI Mitsinjo. Sa conviction que ce travail est important pour la société l'encourage et le responsabilise, malgré les difficultés rencontrées.

Des drones à multiples usages

Deux drones viennent en renfort des patrouilles dans les zones éloignées et inaccessibles. Avec ces outils, Le Projet suit l'état des Paysages et des activités agricoles. Les drones sont aussi efficaces pour la sensibilisation et dissuasion des communautés à prendre en main leurs responsabilités pour préserver les Paysages. Les donnees issues des survols par drone aident dans l'élaboration et la rectification des stratégies pour lutter contre le changement climatique.

Des brigades mixtes pour appliquer les lois

Face aux délits forestiers de grande envergure, des brigades mixtes sont dépêchées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour l'application des lois en vigueur dans le Code des Aires Protégées. Elles renforcent aussi la communication sur ces lois existantes au niveau des communautés, pour réduire les crimes environnementaux.

ADAPTATION

Les techniques d'adaptation pour la résilience des petits paysans agriculteurs face au changement climatique

Le Projet cible 23800 ménages issus de 73 municipalités de CAZ et COFAV, et offre des opportunités de renforcement de capacité en terme de technique d'agriculture climato-intelligente.

Des sites vitrines pour références

Des paysans sont formés spécialement par les techniciens du Projet et ceux du Ministère de l'Agriculture en techniques appropriées à la lutte contre le changement climatique (agroforesterie, utilisation d'engrais et pesticides biologiques, cultures sous couverts, ...). Ces paysans formateurs (PF) mettent en place des sites vitrines pour référence. Ils accompagnent les ménages membres dans l'application du Projet. Des intrants (semences améliorées, engrais biologiques, petits matériels agricoles, ...) sont octroyés aux bénéficiaires. structurés en VOI, associations ou PAPs (Personnes affectées par le Projet)

Quelques exemples de sites vitrines entretenus par des Paysans Formateurs (PF)

© Conservation International/ par Lala Randrianarison

Site vitrine du PF Ralison Rémi, VOI Belanonana, village Vohitratody, Commune Didy, District Ambatondrazaka, Region Alaotra Mangoro (CAZ) : association de cultures, plantation d'espèces autochtones ligneuses, essai de culture de vanille, pisciculture

© Conservation International/ par Rindra Ravelоarison

Culture de haricot en contre saison sur rizière dans le site vitrine du PF MENJA Michel, VOI Analasoa, Fokontany Iambara, Commune Androy, D strict Lalangiana Région Haute Matsiatra (COFAV)

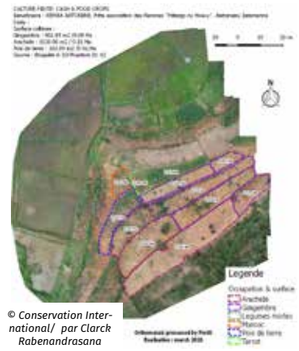

© Conservation International/ par Clarck Rabenandrasana

Site vitrine de Kemba Antonine, Presidente de l'Association des Femmes : "Mitsinjo ny Hoavy", à Alatsinainy Ialamarina (COFAV), Region Haute Matsiatra (COFAV) : association de culture : arachide, gingembre, legumes mixtes, manioc, pois de terre, tarrot.

Des exemples de distribution des subventions en nature:

© Conservation International/ par Andriamandroso Rakotoniaina

Les membres de l'Association. Mahavonjy, Commune Ambinanitromby, District Ikongo, Région Fitovinany COFAV reçoivent leurs parts d'intrants (des semences de haricots) et des lots de petit matériel agricole

© Conservation International/ par Hajasoa Raoeliarivelo

Le VOI Imaitsoanala, Commune Fierenana, District Moramanga, Region Alaotra-Mangoro (CAZ) a demandé des semences de haricot et des lots de petit matériel agricole pour améliorer leur résilience face au changement climatique.

"Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et le GCF ne peut être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document."

MENABE ANTIMENA

"SA CONSERVATION RELEVE D'UNE RESPONSABILITE COMMUNE" DIXIT LE PREMIER MINISTRE

Monsieur Ntsay Christian, Premier Ministre, Chef du Gouvernement s'est rendu dans le Menabe le 23 septembre accompagné de plusieurs membres du gouvernement. L'insécurité et la destruction de Menabe Antimena ont été discutées durant la rencontre avec les autorités locales. Monsieur le Premier Ministre a été ferme, la protection ainsi que la préservation de Menabe Antimena ne sont pas seulement la responsabilité du MEDD. Toutes les autorités régionales et locales sont concernées et donc devraient avancer des solutions pour sa restauration. Les Malagasy ont le droit de circuler librement sur tout le territoire national. Toutefois, la Région dispose de l'autorité nécessaire pour leur octroyer des terres à cultiver afin que leurs activités soient aussi rentables pour l'économie régionale et non détruire les biens communs nationaux. Les gestionnaires de l'aire protégée doivent également prendre leur responsabilité au lieu de pointer du doigt le gouvernement car il y a un financement destiné à la conservation de cette aire protégée. Les sociétés qui prennent les produits agricoles issus de Menabe Antimena sont tout aussi responsables. Monsieur le Premier Ministre leur a lancé un appel afin qu'ils puissent se mobiliser pour la restauration de l'aire protégée. Enfin, le Chef du Gouvernement a appelé les techniciens du Menabe à se mobiliser et trouver des solutions face aux problèmes multiples dans la Région.

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE ET ENVIRONNEMENT

La Justice administrative et environnement a fait l'objet d'un colloque international du 18 au 20 octobre au Novotel en présence de Monsieur Herilaza IMBIKY, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice ainsi que Madame Baomiavotse Vahinala RAHARINIRINA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Il s'agit d'une thématique que nous, à Madagascar, avons besoin d'évoquer face aux impacts du changement climatique qui s'accentuent de plus en plus actuellement. Du fait des pressions insoutenables exercées par l'homme sur la planète, celle-ci a atteint ses limites. Les actions délibérées de l'homme sont à l'origine du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'acidification des océans, de la pollution de l'air et de l'eau, la dégradation des terres. L'application de la loi face à ces dégradations a donc été discutée. Ce colloque va permettre d'élucider le concept de justice environnementale et son application à Madagascar, de voir quels sont les instruments juridiques applicables en matière environnementale, de discuter autour des investissements et environnement, les rôles des juges administratifs dans le contexte environnemental, et également la responsabilité environnementale des organismes publics.

RENFORCEMENT DE CAPACITE SUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE POUR 37 MAGISTRATS

Dans l'optique de renforcer la campagne « *Tolérance Zéro* » envers les crimes environnementaux promue par le MEDD, un renforcement de capacité pour les magistrats est organisé par l'ENMG avec l'appui du PNUD et le financement du UNPBF. Au total, 37 magistrats des Pôles anti-corruption (PAC) d'Antananarivo et de Mahajanga, de la Cour de Cassation de la Cour Suprême de Madagascar ont suivis une formation sur la lutte contre la criminalité environnementale à Madagascar. L'objectif est de rappeler aux juges répressifs leurs missions, les diverses infractions, les procédures et les aspects de la répression en matière de protection de l'environnement, de préservation de la nature en se référant aux conventions internationales et les législations nationales en vigueur et en tenant compte des objectifs de développement durable. La formation a commencé le 5 septembre et a durée 3 jours.

RESTAURATION :

L'UTILISATION DES DRONES DE LARGAGE A ETE OFFICIALISEE A BOANAMARY MAHAJANGA

Afin d'améliorer les efforts vers la reforestation de Madagascar, les 5 drones de largage ont été présentés ce jour à Boanamary Mahajanga. Deux sont conçus pour le largage terrestre et les trois autres pour les mangroves. Les techniciens télépilotes du MEDD ont effectué une démonstration de vol et des matériels de largage comprenant l'appareil, les graines et les outils d'entretien. Le processus a commencé par la reconnaissance du terrain et la planification du vol de largage. Il a fallu tenir compte des conditions climatiques, ensuite des préparatifs du vol et enfin, de procéder au largage des graines. Pour cette démonstration, des graines d'Avicennia marina (Afiafy) ont été semées. Ces drones peuvent couvrir en un vol jusqu'à 2 km et de supporter des charges de 12 kg pour l'Avicennia marina et de 20 kg pour les graines de semence. Un vol dure environ entre 12 et 15 minutes. Ils peuvent couvrir 1 hectare de surface en seulement 30 minutes de vol contre une demi journée pour nous. Après la démonstration, les techniciens ont reçu leurs certificats de télépilotes. L'utilisation des drones de largage favorise la restauration manuelle surtout pour les zones difficilement accessibles.

SYMPOSIUM INTERNATIONAL A MAHAJANGA :

LA RELATION ENTRE BIODIVERSITE ET SANTE A VALORISER

Le Symposium International sur la Biodiversité et la Santé a débuté le 19 novembre à l'Hôtel Baobab Tree Mahajanga. La relation étroite entre la biodiversité et la santé était au centre des discussions durant les 2 jours. 120 personnes dont des scientifiques, des spécialistes environnementaux, des médecins de Madagascar et de l'étranger (Costa Rica, Suisse et Allemagne) ont participé à ce Symposium, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République de Madagascar et réalisé par PAGE2/GIZ avec trois départements ministériels à savoir le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Madame Baomiavotse Vahinala Raharinirina, MEDD a souligné durant son allocution que la collaboration étroite entre ces trois départements est nécessaire en vue de protéger et restaurer la biodiversité et notamment sensibiliser les citoyens quant à l'importance de cette biodiversité qui assure notre santé.

CLOTURE DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA BIODIVERSITE ET LA SANTE A ANKARAFANTSIKA

Le symposium international sur la Biodiversité et la Santé qui s'est tenue à Mahajanga depuis le 19 novembre a été clôturé le 21 novembre à Ankarafantsika. Fruit d'une collaboration entre la GIZ, le MEDD, le MESUPRES et le MINSANP, ce Symposium a rassemblé des scientifiques et des spécialistes pour discuter de la relation étroite entre la santé et la biodiversité. Le choix du Parc National d'Ankarafantsika n'était pas un hasard, car il s'agit d'un parc qui subit des pressions grandissantes. Rien que cette année, des milliers d'hectares ont été réduits en cendre. Ainsi, pour renforcer la lutte contre les feux, 50 sacs à eau ont été fournis par la GIZ et remis officiellement durant cette cérémonie. 35 sont mis à la disposition de la DIREDD Boeny-Betsiboka et des Cantonnements de l'Environnement et de la Forêt (CEF), 5 pour la Direction du Reboisement et de la Gestion des Paysages et des Forêts (DRGPF) pour servir d'outils de formation et les 10 restants pour la Région Boeny. La DIREDD Boeny-Betsiboka et les CEF ont également reçu 300 bêches toujours pour renforcer les actions de lutte contre les feux. Les sensibilisations et éducations environnementales quant à elles continueront toujours en collaboration avec les VOI et les associations locales.

Office National pour l'Environnement

ONE acteur clé et référence pour la justice environnementale

L'Office National pour l'Environnement est l'institution nationale en charge de la prévention des risques environnementaux dans les investissements publics et privés. Guichet unique pour la mise en œuvre du décret MECIE (Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement), l'ONE a délivré 44 actes administratifs jusqu'au 30 septembre pour cette année dont 35 permis environnementaux et 9 certificats de conformité.

L'ONE assure la gestion du Système d'information environnementale (SIE), du suivi et de l'évaluation de l'état de l'environnement pour appuyer l'évaluation environnementale et pour une meilleure prise de décision à tous les niveaux.

Décret N° 2008-600 du 23/06/2008 modifié par le décret 2019-1393

Attributions statuaires :

- ► Gérer, coordonner et déployer le système de données et d'informations Environnementales ;
- ► Préparer, produire et mettre à jour les tableaux de bord environnementaux nationaux et régionaux ;
- ► Réaliser des publications tant spécialisées que de vulgarisation, de sensibilisation et d'éducation ;
- ► Assurer le point focal à Madagascar en matière d'informations environnementales ;
- ► Développer des systèmes de gestion des connaissances en environnement ;

Statistiques de catégorisation, délivrance de permis et suivis environnementaux

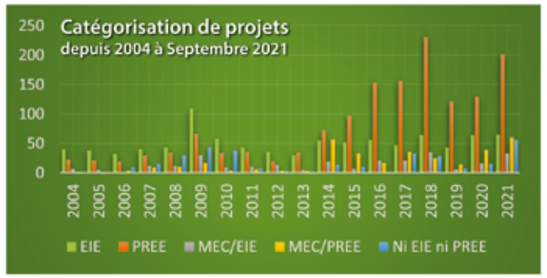

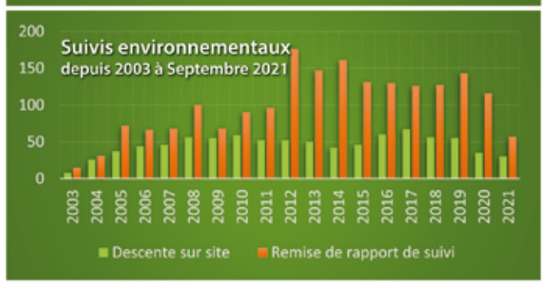

Thématiques traitées :

- ♦ Biodiversité
- ♦ Sol et couvert végétal
- ♦ Littoral (Environnement marin et côtier)
- ♦ Eaux continentales
- ♦ Changement climatique
- ♦ Environnement urbain
- ♦ Indicateurs transversaux

Sources / validation de données :

Acteurs régionaux et nationaux, CTD, institutions spécialisées, autres services techniques de l'Etat, agences des projets environnementaux et de développement

Exemples d'outils de diffusion d'informations :

- ♦ TBE en ligne
- ♦ Centres d'échanges CHM : Biodiversité, Biosécurité
- ♦ Atlas de données environnementales (TBE spatial en ligne)

Types de produits liés au suivi de l'état de l'environnement issus du SIE-ONE :

- ♦ TBE national et régionaux,
- ♦ Résumé TBE, Kit Pédagogique,
- ♦ Suivi de l'état d'évolution des écosystèmes naturels,
- ♦ Modélisation statistique et spatiale en vue de la projection future de l'état de l'environnement, …

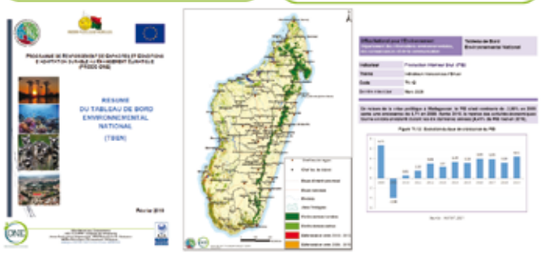

EIE : Etude d'Impact Environnemental
MEC : Mise en Conformité
PREE : Programme d'Engagement Environnemental

CHM: Clearing-House Mechanism
CTD: Collectivités Territoriales Décentralisées
TBE: Tableau de Bord Environnemental

Office National pour l'Environnement
Immeuble IFANOMEZANTSOA II, Escalier Ranavalona I, Analakely - Antananarivo 101 - Madagascar
(261) 20 22 259 99 - BP 822 @ one@pnae.mg - www.pnae.mg - fb.com/one.madagascar

USAID DU PEUPLE AMERICAIN

Projet USAID Hay Tao

Justice environnementale

MORONDAVA SE DOTE D'UNE CLINIQUE JURIDIQUE ENVIRONNEMENTALE PERMANENTE

La région Menabe abrite l'aire protégée de Menabe Antimena, dotée d'une biodiversité endémique mais menacée. Parmi ces menaces, citons notamment les pressions qui pèsent sur la forêt par les feux de cultures et les exploitations illicites par défrichements et à cause de la migration de la population. Les communautés locales, souvent témoins des divers crimes environnementaux et de litiges fonciers, se sentent impuissantes face à la corruption et l'impunité qui y règnent ; c'est un triste exemple de la justice environnementale qui fait défaut.

Le projet USAID Hay Tao, à travers l'Alliance Voahary Gasy (AVG), a mis en place une clinique juridique environnementale (CJE) permanente ou *« Akany Toro Zo »* à Morondava afin d'accompagner le public dans l'instauration de la justice environnementale. L'Akany Toro Zo est avant tout une structure de diffusion de droit, et permet d'améliorer, en effet, la connaissance en droits et devoirs des citoyens, de sorte que chacun puisse exercer et faire valoir ces droits en référence aux textes règlementaires et aussi, obtenir conseils et orientations adaptés.

Enfin, cette clinique juridique environnementale permettra de renforcer davantage l'engagement du public dans la protection de l'Environnement comme énoncé dans l'article 5 de la Charte de l'Environnement, à dénoncer davantage les infractions environnementales et à agir en conséquence.

La clinique juridique environnementale de Morondava ou Akany Toro Zo, a été inaugurée le 25 septembre 2021 à Andakabe, en présence d'autorités nationales et régionales dont le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, la Chargée d'affaires de l'Ambassade des Etats-Unis à Madagascar, le représentant du Ministère de la Justice, le Gouverneur de la région Menabe et le Maire de Morondava. D'autres CJE de ce type sont déjà opérationnelles à Mahajanga pour la région Boeny depuis 2018, à Maroantsetra depuis 2019 pour la zone de MaMaBaie, et Antsiranana pour la région DIANA, depuis 2019. La CJE de Morondava est en lien avec les CJE locales fonctionnelles au niveau des Communes de Tsimafana, Beroboka et Tsarahotana pour la région de Menabe et bien d'autres encore qui vont être mises en place.

En matière de dénonciation des infractions environnementales, la clinique juridique environnementale œuvre gratuitement en complémentarité avec la ligne verte 512, laquelle est désormais accessible à travers trois opérateurs nationaux de téléphonie mobile (Orange, Airtel et Telma) pour une plus grande couverture géographique.

Le Projet USAID Hay Tao est mis en oeuvre par

Ces articles sont rendues possible grâce au soutien du peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu de ces articles est la responsabilité exclusive de Pact , AVG, SIF, WRI, URI CRC, et ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID ou du Gouvernement des États-Unis.

Un Partenariat Multi-acteurs sur la solution de financement et d'assurance des risques climatiques et des catastrophes , axe de la résilience pour Madagascar

Madagascar est un pays climato-sensible et vulnérable. D'après le BNGRC 2017, la Grande Ile subit une perte annuelle de plus de 100 millions de dollars, dues aux catastrophes naturelles. Les enjeux dépassent les frontières géographiques et les secteurs, d'où l'importance d'une structure pérenne ayant une vision commune pour réduire la vulnérabilité du pays aux risques climatiques et catastrophes naturelles.

La mobilisation de toutes les parties prenantes et plus particulièrement le gouvernement, le secteur privé, le secteur académique et les organisations de la société civile, demeure indispensable dans le cadre général de renforcement de la résilience de Madagascar aux risques climatiques et aux catastrophes. C'est ainsi que CARE et SAF/FJKM, à travers l'initiative MAP InsuResilience, appuient le développement d'une plateforme multi-acteurs nationale sur le financement et assurance des risques climatiques et catastrophes, sous le sigle CDRFI en anglais.

Le processus de mise en place de cette plateforme s'est déroulé d'une manière participative, débuté par une séance d'information sur l'initiative. Puis, des formations sur les thématiques liées au CDRFI ont été effectués. Ensuite, chaque catégorie d'acteur a été approchée et sollicitée pour contribuer à la vie de la plateforme. Une étape importante, qui est la concertation des parties prenantes, a pu définir la stratégie générale de la plateforme. Celle-ci a été poursuivie par une première Assemblée Générale qui a défini, les quatre axes d'intervention de la plateforme, dont (1) la contribution à l'instauration d'un cadre politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre de solutions CDRFI efficaces ; (2) la promotion et l'opérationnalisation de mesures liées au CDRFI ; (3) la mobilisation financière pour la prévention des risques climatiques et des catastrophes en faveur des plus vulnérables ; (4) le plaidoyer et la communication.

Assemblée Générale Constitutive de la Plateforme multi-acteurs sur le CDRFI, Carlton Anosy, le 27 Octobre 2021.

Il reste à faire le ralliement des points de vue divergents et les intérêts de chaque acteur, ainsi que l'accompagnement de la plateforme dans son opérationnalisation. Cependant, si protéger des vies et surtout celles des plus vulnérables face aux risques et aux catastrophes, requiert la conjugaison des efforts de tous, la mise en place de cette plateforme est une opportunité pour le pays dans l'amélioration de la résilience climatique.

SAF/FJKM et CARE Madagascar

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

UN CONTRÔLE INOPINÉ A ÉTÉ FAIT PAR LES OPJE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA DGSR

Des fumées épaisses dominent l'atmosphère d'Antananarivo et ses environs. L'une des principales raisons est le gaz d'échappement des véhicules. Un contrôle inopiné a été fait par les Officiers de Police Judiciaire auprès du MEDD avec la Direction Générale de la Sécurité Routière auprès de la Gendarmerie Nationale. Au niveau de l'intersection d'Ambohitrimanjaka, en seulement une heure et trente minutes, 36 véhicules ont été contrôlés dont 8 ont été classés inaptes car ils dégagent excessivement des fumées et un véhicule avec une visite technique expirée.

Les automobilistes sont appelés à bien entretenir leurs véhicules afin d'éviter que ceux-ci polluent l'atmosphère. Nous appelons également à réduire le recours aux véhicules motorisés à des cas de nécessité seulement pour limiter la propagation de fumées. Mis à part les gaz d'échappement, les feux de brousse et les briqueteries sont aussi à l'origine de la pollution de l'air de ces derniers jours.

VISITE DE LA NOUVELLE AIRE PROTEGEE DE MANGABE RANOMENA SAHASAROTRA

La Nouvelle Aire Protégée de Mangabe Ranomena Sahasarotra, dans le District de Moramanga s'étale sur 27 000 ha dont 12 000 ha de forêt. La gestion est confiée à Madagasikara Voakajy qui collabore avec une dizaine de VOI. La politique du MEDD consiste à renforcer la gouvernance environnementale, qui est surtout axée sur l'empowerment des structures locales. C'est dans ce sens que Madame Baomiavotse Vahinala RAHARINIRINA et SE Monsieur David ASHLEY, Ambassadeur du Royaume-Uni à Madagascar, ont rencontré les communautés de VOI chargées de la protection de cette aire protégée le 25 octobre. Durant la rencontre, les VOI ont partagé leur vécu et leur souhait dans le cadre de la gestion et la protection de l'aire protégée. Le Gouvernement britannique collabore avec le MEDD dans la conservation de l'environnement et finance les activités pour la conservation de Mangabe Ranomena Sahasarotra.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN VISITE SUR LE CHANTIER DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION DU LITTORAL CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE DANS LA VILLE DE TOAMASINA

Pour prévenir des éventuels dangers de l'érosion côtière qui menacent la sécurité des riverains et des habitats littoraux, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), à travers le Projet « *Adaptation des Zones Côtières aux Changements Climatiques en tenant compte des écosystèmes et des moyens de subsistance* », un projet rattaché au du Bureau National des Changements climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+), a lancé depuis le mois de Mars 2021 la construction d'infrastructure de protection du littoral dans la ville de Toamasina.

Ce projet de protection contre l'érosion côtière, dont le coût est d'une valeur totale de **500.000 USD**, est entièrement financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial.

A cet effet, le 21 Septembre 2021, Madame le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, ***Baomiavotse Vahinala RAHARINIRINA***, en compagnie des autorités locales, a effectué une descente sur les chantiers pour voir l'état d'avancement des deux grandes infrastructures de protection et qui s'insère au Projet présidentiel MIAMI.

Ces travaux consistent à construire une digue en enrochement d'une distance de 500 m en partant du point TANIO jusqu'au carrefour avant le lycée RABEMANANJARA et le remblayage d'une portion du littoral sur le boulevard Ratsimilao qui a été totalement ravagée par la mer depuis les cyclones de 1986.

Au cours de cette visite, Madame le Ministre a apprécié le fait que le conducteur de travaux soit une femme et que ce soit une entreprise malagasy qui se charge des travaux.

Au terme de sa visite sur les chantiers, Madame le Ministre a également rencontré les pêcheurs artisanaux qui ont dû être déplacés pour la réalisation des travaux. Les pêcheurs ont salué la construction de ces infrastructures et ont aussi demandé au MEDD et à la Commune Urbaine de Toamasina de les relocaliser, tous ensemble, sur un même territoire et à bénéficier de toilettes, de douches et de chalets.

Malgré les pluies fréquentes qui ont perturbé la mise en œuvre des remblais, les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art et ont respecté le cahier de charge qui a été validé par le Comité de Suivi Environnemental Régional et l'Office National pour l'Environnement (ONE).

Actuellement, l'avancement des travaux est de 93.04%. L'achèvement des travaux sera maintenu à la date prévue pour la réception, soit au cours du mois de décembre 2021.

LA PEPINIERE D'ANTSIRABE

Production de plants fruitiers, caféiers,
ornementaux et forestiers et de fleurs

Production de miels tropicaux
Ruches et fournitures pour l'apiculture
Formation, études et conseils
en arboriculture fruitière et en apiculture

Siège Social : Tsivatrinikamo P.K 3 (Enceinte FIFATA et CECAM) - Route de Betafo 110 ANTSIRABE
020 44 973 60 * 032 04 352 93 * 034 08 170 99 * 033 20 167 41
lapepiniere@moov.mg Facebook : Pépinière Antsirabe Antsirabe Page : La Pépinière d'Antsirabe

ASITY Madagascar est une organisation nationale (malgache) de conservation créée en 1996, dont la mission est de promouvoir "l'action pour la meilleure connaissance de la biodiversité malagasy, sa conservation, dans son écosystème naturel et sa valorisation scientifique, sociale, économique, culturelle et écologique au sein de la société malagasy et internationale. C'est ce qui a poussé ASITY Madagascar en collaboration avec BirdLife International et AAGE V. JENSEN Charity Foundation à publier ce rapport. Ce rapport de 20 pages en trois langues (Anglais, Français et Malgache) met en évidence quatre points principaux.

L'IMPORTANCE DES OISEAUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

Madagascar compte environ 307 espèces d'oiseaux (209 nicheurs, 52 migrants non-nicheurs, 40 vagabonds et 6 introductions non-indigènes). Parmi celles-ci, 115 sont endémiques au pays, soit 44% des espèces indigènes présentes régulièrement. Ce rapport de nombre d'espèces endémiques à la superficie est inégalé par toute autre grande île. Une bonne partie de l'avifaune malgache se compose d'espèces spécialistes des forêts, un groupe présentant une très forte proportion d'endémisme (91%). En revanche, cette avifaune est d'une richesse spécifique relativement faible, notamment lorsque comparée à celles d'autres grandes îles tropicales ou à des pays de taille similaire sur le continent africain. Ces forts taux d'endémisme et faible richesse spécifique peuvent s'expliquer par la longue période d'isolement (Warren et al. 2013).

L'ETATS DES POPULATIONS D'OISEAUX DE MADAGASCAR

Deux espèces d'oiseaux malgaches ont disparu au cours de ces deux derniers siècles, la Grèbe roussâtre Tachybaptus rufolavatus et le Coua de Delalande Coua delalandei. Quarante-deux espèces indigènes de Madagascar (soit 16% de ce groupe) sont classées comme globalement menacées sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, 29 sont endémiques à Madagascar et plus de 40% sont des espèces forestières. La proportion d'espèces menacées est plus importante chez les oiseaux des zones humides : 18% de ces espèces sont menacées au niveau mondial.

LES CAUSES DU DÉCLIN DES OISEAUX

Tout un panel d'activités humaines menace l'avifaune malgache. Ces menaces amplifient le risque d'extinction par des mécanismes tels que la perte d'habitat, la compétition pour les ressources naturelles, l'exploitation directe, l'introduction d'espèces exotiques.

LES ACTIONS POUR CONSERVER LA BIODIVERSITÉ.

Depuis les années 1990, le gouvernement malgache a fait des efforts importants dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. De nouvelles Aires Protégées ont été établies à Madagascar pour former le " Système d'Aires Protégées de Madagascar " (SAPM). La couverture des Aires Protégées de Madagascar a plus que triplé entre 2003 et 2016 suite à une promesse faite par le gouvernement lors du Congrès mondial des Parcs à Durban, en Afrique du Sud. Madagascar compte actuellement 171 Aires Protégées, couvrant 7,49% (44 521 km²) de sa superficie terrestre et 0,91% (11 018 km²) de sa superficie côtière et marine (UNEP-WCMC & UICN 2020). Les principaux objectifs de la SAPM sont de conserver la biodiversité et le patrimoine culturel de Madagascar, de maintenir une utilisation durable et une distribution équitable des ressources naturelles, et de promouvoir la recherche et l'écotourisme. La SAPM promeut des types d'aires protégées qui encouragent la participation locale à la gestion, notamment les catégories de l'UICN V (paysage terrestre/marin protégé) et VI (avec utilisation durable des ressources.

Quatre experts ont compilé et édité ce rapport à savoir Rado Andriamasimanana, Roger Safford, Lucy Haskell et Tris Allinson

PROJET APAA :
Promotion des activités génératrices de revenus dans les aires protégées communautaires de la région Atsimo Andrefana

Le paysage forestier épineux et sec d'Atsimo Andrefana couvre une superficie de quelques 24 millions d'hectares et classé parmi les écosystèmes les plus distinctifs à Madagascar. C'est un écosystème fragile et vulnérable de la Région Atsimo Andrefana. Parmi les objectifs du projet « *Approche paysage pour la conservation et la gestion de la biodiversité menacée de Madagascar, axée sur le paysage forestier sec et épineux de la région Atsimo Andrefana* » (APAA) figure la protection de la biodiversité de la zone des menaces actuelles, nouvelles et l'utilisation durable. Ce projet, par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est subventionné par le GEF/PNUD et est mis en œuvre par le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE). A cet effet, la mise en protection de 100 000 ha de forêts sèches à travers la création d'Aires Protégées communautaires est prévue.Trois Districts (Toliara II, Betioky et Morombe) bénéficient de ce financement et 7 Aires protégées communautaires sont en cours de mise en place. Pour concilier conservation et développement, des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été promues afin d'améliorer le niveau de vie des communautés concernées. Ces activités visent à terme d'augmenter les revenus des communautés gestionnaires d'au moins 15 %.

Le projet APAA a doté les communautés locales regroupées en associations féminines et de jeunes en intrants agricoles tels que des ruches avec accessoires, des cheptels et des semences. 5 APCs ont ainsi, bénéficié, de dotation d'intrants et matériels apicoles tandis que 3 APCs ont été dotés de porcins.

Des formations, accompagnements et renforcements de capacité techniques et socio-organisationnels ont été menés par des formateurs issus de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, des techniciens locaux et ceux du SAGE.

Pour les avancées de l'apiculture, la production a commencé depuis Mars 2020 et a doublé durant l'année 2021. En moyenne, une association possède 10 ruches actives et à ce jour, les associations d'apiculteurs ont produit 165,5 litres de miel, en plus des autres produits annexes comme le miel en brèche et la cire.

Pour ce qui est de la porciculture, les communautés sont encore au stade de maîtrise de l'élevage et ont du mal à endiguer les maladies et les autres aléas liés à cette activité.

Chaque APC a ses propres taux de réussite pour ces diverses AGR. Certains ont atteint l'augmentation de 15 % de leurs revenus tandis que d'autres peinent à développer leurs activités. Des efforts sont donc encore à fournir pour atteindre les objectifs d'amélioration des conditions de vie de ces communautés gestionnaires des APC.

Essaimage naturelle au niveau de l'APC Loharano

Rucher au niveau de l'APC Loharano

Développement des porcins dotés par le projet APAA au niveau de l'APC Lovasoa

Siège du SAGE - ANTANANARIVO
Lot VI 21 D Bis
Villa RANOROSOA Ambatoroka
Tel: 020 22 680 73

SAGE Antsiranana
7 Rue Bruyère de l'Isle
Place Kabary
Tel: 032 42 463 79

SAGE Mahajanga
Lot 149 Parcelle 565 /
0109 J 0020 Morafeno
Tel: 032 02 616 78

SAGE Toliara
Lot N 2629 GJ Place Monja
Jaona Tsimenatse Toliara
Tel : 034 20 100 73

SAGE Nosy Be
Chez Librairie Naima
Camp Vert 1ère étage
Tel: 032 02 318 76

sage@blueline.mg SAGE Fampandrosoana Maharitra

RELANCE DU TOURISME POUR RAVIVER LA CONVOITISE DE VISITER LES AIRES PROTEGÉES

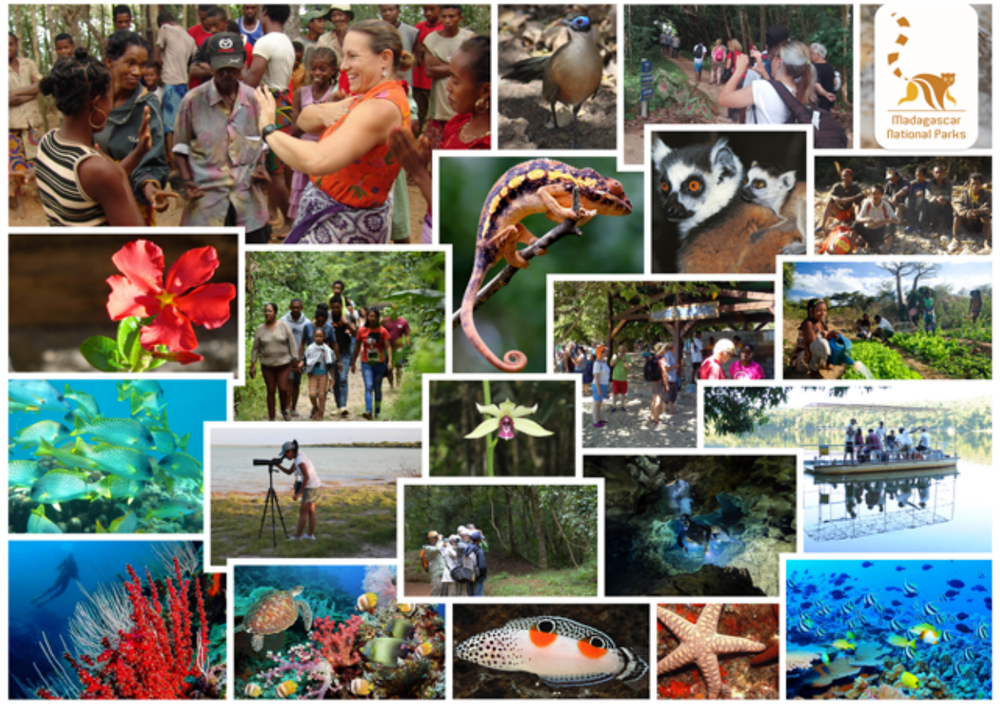

Madagascar National Parks réunit tous ses efforts pour accueillir les futurs visiteurs quant à l'ouverture des frontières de Madagascar. Pour décimer les séquelles causées par la pandémie, nous allons ranimer le secteur du tourisme ainsi que la satisfaction des estivants en leur offrant les meilleurs services pendant les visites dans nos Parcs Nationaux. Les voyages et le tourisme étant des éléments fondamentaux dans le développement économique d'un pays, il faut à tout prix les réveiller.

Après avoir acquis l'accord du *« World Travel and Tourism Council »*, Madagascar dispose du *« Safe travel stamp »*. Ce cachet est dorénavant opérationnel pour toutes les activités d'échange que Madagascar effectuera. Dernièrement, le Gouvernement a annoncé la réouverture des frontières de Madagascar. Les vols entre Maurice, Madagascar et La Réunion sont prévus pour ce 23 octobre 2021, tandis que les vols long-courriers entre Antananarivo et l'Europe seront pour le 06 novembre 2021. Une information suave pour le secteur du tourisme ; les activités peuvent enfin reprendre. Face à cette nouvelle, les équipes de Madagascar National Parks se mobilisent de façon à optimiser la visite des Parcs Nationaux.

Tactiques pour booster l'écotourisme

Avec le *« Comité interministériel »*, des stratégies et des nouvelles mesures sont en cours d'exécution pour assurer le bon déroulement de la réouverture des frontières. La stratégie de Madagascar National Parks s'allie notamment avec celle de la politique nationale visant à booster le tourisme local en mettant l'accent sur la richesse et la beauté de nos Parcs et Réserves. Si le taux de visite était de 7785 durant le premier semestre de l'année 2021, Madagascar National Parks envisage de doubler ces chiffres d'ici la fin de l'année. En termes de visibilité, Madagascar National Parks renforce ses activités en gratifiant l'usage de l'audiovisuel pour élargir ses cibles et conscientiser la population dans la conservation des Aires Protégées.

Santé et Biodiversité

Une grande conférence sous le thème *« Agissons ensemble pour la Biodiversité et notre Santé »* se tiendra à Mahajanga dans la région Boeny du 19 au 20 novembre 2021. Et le 21 novembre 2021, la grande clôture de l'évènement se tiendra au Parc National d'Ankarafantsika. La population riveraine et les agents agissants sur terrain bénéficieront d'une formation et une sensibilisation afin d'affermir les mesures de protection et améliorer les actions de conservation pour préserver nos patrimoines naturels. Ce choix s'est fait à la suite des feux fréquents dans ce Parc. Nous espérons atténuer les feux et ratifier les prises de responsabilité pour les années à venir pour honorer le slogan de Madagascar National Parks, *For Life.*

RÉCOLTE : PHASE DÉCISIVE DE LA QUALITÉ

La période de récolte dépend de la maturation et du type de fruits

MÉTHODES DE RÉCOLTE

Les diverses méthodes de récolte les plus pratiquées

- ramassage des graines ou des fruits tombés sur le tapis forestier ;
Le ramassage sur le tapis forestier des fruits qui sont tombés après maturation naturelle et abscission est une pratique courante dans le cas des genres à gros fruits.
Parmi les principaux inconvénients du ramassage des fruits tombés naturellement figurent le risque de ramasser des graines pas encore mûres, vides ou gâtées, la possibilité d'une détérioration ou d'une germination prématurée des graines en cas de récolte trop tardive et l'identification incertaine des arbres mères.

- récolte sur les cimes des arbres abattus;
Une façon de récolter de grandes quantités de semences consiste à synchroniser cette récolte avec l'abattage commercial normal entrepris pendant la période de maturation des graines et à cueillir les graines ou les fruits sur les arbres abattus.

- récolte sur les arbres sur pied depuis le sol;
Les fruits des arbustes ou des arbres à branches basses peuvent être cueillis directement sur la branche par le récolteur au sol. Les petits fruits sont d'ordinaire recueillis directement dans un panier, un sac, un seau ou un quelconque récipient tenu ou porté par le cueilleur. L'utilisation d'outils à manche longue, telle que l'échenilloir, peut s'avérer nécessaire dans certains cas.

- **récolte sur les arbres sur pied après escalade ;**

Il existe une hauteur au-delà de laquelle il n'est plus possible de récolter des graines ou des fruits depuis le sol à l'aide d'outils à long manche. Près de cette hauteur limite, l'opération demande beaucoup de temps et d'énergie, mais produit peu de graines. C'est pourquoi l'escalade est souvent la seule méthode pratique de récolte des semences produites par de grands arbres qui ne peuvent être abattus. Certaines personnes sont d'excellents grimpeurs naturels. De plus, une bonne formation et un matériel adéquat peuvent faire de la récolte par escalade une opération efficace et sûre, quoique fatigante.

MATÉRIELS DE RÉCOLTE

- Echelle, Corde, Ceinture de sécurité, Crosse, Echenilloir , Flag : pour marquage des pieds mère, Sac de récolte, Cahier et stylo, Sécateur: pour cutting test

Récolte sur arbre sur pied avec escalade

MANIPULATION DES FRUITS POST RÉCOLTE :
FACTEUR DÉTERMINANT DE LA QUALITÉ DES GRAINES

La manipulation adéquate des fruits récoltés constitue une condition importante pour la production de semences forestières de qualité. Des études ont montré que les problèmes rencontrés au niveau de la qualité des semences avaient leur origine entre le moment de la récolte et celui du stockage. C'est la période au cours de laquelle les semences risquent le plus de perdre leur identité et leur viabilité.

ASPECTS À PRENDRE EN COMPTE

PRÉSERVATION DE LA VARIABILITÉ

En général, ce sont les fruits, et non les graines, qui sont cueillis sur l'arbre. Si les graines ne sont pas extraites sur le site de récolte, il faut prendre grand soin des fruits, tant en forêtque pendant le transport. Les principales précautions à prendre consistent à réduire au minimum le temps de transport, et fournir aux fruits les conditions optimales pour éviter la détérioration des fruits et la prolifération des champignons et moisissures (gestion de la chaleur et de l'humidité par l'utilisation de contenants permettant la ventilation par exemple)

PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ

Pour préserver l'identité des divers lots de semences, il est indispensable d'étiqueter correctement chaque contenant ou sac rempli de fruits. Un double étiquetage (intérieur et extérieur du contenant. Les informations à indiquer sur l'étiquette sont : le nom de l'essence ou de l'espèce, l'emplacement géographique ou le nom de la source de semences, la quantité ou poids des fruits contenus dans le récipient, la date de récolte et le nom du récolteur. Ces informations ont une importance capitale pour le suivi de la traçabilité des graines.

TECHNIQUE D'EXTRACTION ADÉQUATE DES GRAINES

Selon le cas, des traitements préalables peuvent être appliqués sur les fruits avant l'extraction des graines proprement dite, comme l'entreposage temporaire au dépôt de traitement, le prénettoyage ou le préséchage. Le but de cette opération est de limiter les dégâts ou détérioration des fruits avant l'apprêt ou l'extraction des gaines.

APPRÊT DES GRAINES

L'apprêt des graines consiste à l'extraction des graines contenues dans les fruits.
Les méthodes d'extraction des graines varient en fonction des caractéristiques des fruits.

- Pour les fruits charnus comme les drupes et les baies : dépulpage par trempage dans l'eau suivi d'une abrasion
- Pour les cônes ou autres fruits coriaces : séchage jusqu'à ouverture des écailles et détachement des graines
- Pour les fruits secs déhiscents qui ne s'ouvrent pas par séchage : ouverture manuelle
- Pour d'autres espèces comme l'albizzia : le broyage par mortier et pilon

OPÉRATIONS APRÈS EXTRACTION

Des opérations peuvent être nécessaires après l'extraction des semences pour garantir la bonne qualité des graines. Il s'agit de :

- Nettoyage et tri des semences : pour enlever les résidus de débris et impuretés éventuels
- Séchage des semences orthodoxes jusqu'à l'obtention de la teneur en eau optimale de stockage et conservation à plus ou moins long terme
- Contrôle de la teneur en eau (4 à 8% pour les graines orthodoxes, plus de 30% pour les graines récalcitrante)
- Mélange avant entreposage pour préserver l'homogénéité du lot de graines si ce lot est conservé dans plusieurs récipients, de sorte que chaque récipient soit représentatif de l'ensemble du lot.

Nettoyage et tri de graine de jacaranda

Dépulpage de palissandre

Broyage par mortier et pilon albizzia

Séchage séparée par espèce

SNGF, B.P. 5091 Ambatobe
Ambatobe
Tel: 034 39 818 05
Email : silonagf@moov.mg

MADAGASCAR : MENACÉ DE MARÉE NOIRE

Madagascar, avec ses 5000 kilomètres de côtes, est constamment exposé à une menace de marée noire. Selon les estimations des observateurs du trafic maritime dans la région, environ 700 millions de tonnes de pétrole brut traversent annuellement les eaux de l'île de l'Océan Indien, dont 350 millions dans le Canal de Mozambique, à destination de l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

Une marée noire est une pollution marine se traduisant par l'écoulement en zone côtière d'une nappe d'hydrocarbures dont l'impact serait un véritable désastre écologique, économique et sanitaire pour Madagascar. Effectivement, elle perturbe et asphyxie profondément l'écosystème marin avec la destruction de l'habitat de nombreux animaux. Sur le plan socioéconomique, le secteur du tourisme et le secteur de la pêche seraient les plus touchés avec, entre autres, les sites touristiques endommagés, les ressources halieutiques toxiques et impropres à la consommation. De plus, le danger par inhalation que le pétrole représente pour la santé humaine est considérable.

Dans ces conditions, Madagascar a ratifié, dans les années 90, des conventions relatives à la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution provoquée par un déversement d'hydrocarbure. Par la suite, en 2004, dans le but de mettre en œuvre les conventions précitées, des lois ont été adopté au niveau national, notamment, la loi n°2004-019 et le décret n°2004-994. Elles prévoient la mise en place d'une structure nationale dénommée *« Organe de Lutte contre l'Evènement de Pollution marine » connue sous le sigle de « OLEP »*, afin de répondre aux situations critiques et d'urgence dues à une pollution par les hydrocarbures.
Rattaché au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, l'OLEP a renforcé les matériels et équipements de lutte de ses centres de stockage, selon leur niveau d'exposition aux risques d'une marée noire, à savoir : Antsiranana, Vohémar, Mahajanga, Sainte-Marie, Toamasina, Tolagnaro, Toliara, Morondava et enfin Maintirano.
Œuvrant dans le milieu maritime depuis plus d'une décennie, particulièrement, dans le domaine de la protection de l'environnement marin, l'OLEP est intervenu, en évitant une catastrophe écologique dans plusieurs cas d'échouage de navire. D'abord, le pétrolier Tromso dans la Baie de Diégo-Suarez (avril 2009), ensuite, le naufrage du navire Gulser Ana au large du Faux-Cap (août 2009), un vraquier qui transportait 39.000 tonnes de phosphate brut, 568 tonnes de carburant, 66 tonnes de fuel et 8000 litres de lubrifiant, et également, le naufrage du pétrolier New Mykonos (mars 2016), toujours au large du Faux-Cap, et enfin, récemment, l'extraction de 20 tonnes de fioul du navire Hassina, échoué à Toamasina (Mai 2021).

Par ailleurs, dans le cadre des activités de préparation, l'OLEP réalise annuellement des formations et des exercices de simulation de lutte contre la pollution marine par hydrocarbure dans ses centres de stockage de matériel. Cette année 2021, des formations et des exercices de simulation ont été organisés à Antsiranana (mars 2021) et à Maintirano (juillet 2021). En outre, l'OLEP prévoit d'organiser à la fin de cette même année, un exercice national dans le but de maintenir une coordination adaptée entre les entités concernées afin de répondre à une situation de crise écologique due à une pollution par les hydrocarbures.

MADAGASCAR NATIONAL PARKS

ECOTOURISME

L'aventure au coeur de la conservation et du développement humain

For Life